



Tourisme : L'État apporte son soutien au contrat de destination « Paris : la ville augmentée »

L'État vient d'apporter son soutien au contrat de destination de Paris, élaboré pour la première fois avec les Comités départementaux du tourisme de la petite couronne. Il reconnaît la stratégie établie à l'échelle métropolitaine, en faveur du développement touristique et la dote de moyens supplémentaires.

Le dispositif des « contrats de destination », mis en place par l'Etat, vise à soutenir des destinations d'exception, organisées autour de marques phares du territoire français. Le contrat de destination « Paris : la ville augmentée », porté par Paris, l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, mais aussi pour la première fois par les Comités départementaux du tourisme des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne qui se sont particulièrement investis dans son élaboration, vient d'être approuvé par l'Etat, qui lui apporte son soutien.

« C'est un geste de reconnaissance fort envers la stratégie adoptée par Paris et par les départements limitrophes, en faveur du développement du tourisme. Ce contrat marque notre volonté de placer l'innovation et la jeunesse au cœur du dynamisme et de l'attractivité de la première destination touristique mondiale. Il démontre aussi que tous les acteurs du territoire sont capables de se mobiliser ensemble au bénéfice de ce secteur économique essentiel », salue Jean-François Martins, adjoint à la Maire de Paris en charge des sports et du tourisme.

Le contrat de destination « Paris : la ville augmentée » a notamment pour objectif de répondre aux nouvelles attentes des visiteurs en matière de tourisme urbain. « Il est un élément-moteur pour l'amélioration de l'expérience touristique des *city-breakers*, ces visiteurs adeptes du tourisme de ville qui représentent une tendance en forte croissance », souligne Jean-François Martins. Ce contrat valorise non seulement l'offre existante, mais aussi le renouvellement et la dynamisation de l'image de la destination Paris.

Il traduit aussi l'élargissement de l'aire géographique des pratiques touristiques : « Paris et la petite couronne forment une grande métropole mondiale, moderne et innovante, une zone urbaine cosmopolite où s'invente la ville du 21^e siècle », détaille l'édile. Ce contrat permettra de développer des produits, de moderniser l'offre et d'en faire la promotion, de sensibiliser les acteurs concernés aux démarches de qualité, d'impliquer les habitants, d'améliorer l'accueil, de développer des outils pertinents d'observation et de repérer les flux de touristes dans l'aire urbaine parisienne.

D'une durée de 3 ans, il s'appuie sur un budget de 400.000 €, financé à hauteur de 300.000 € par les partenaires et de 100.000 € par l'État.